



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Duplex, 29196 Quimper cedex
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

Salaires

98% : Un administrateur (cat A) touche 98% du régime indemnitaire autorisé pour son grade.

47% : Un adjoint technique ou administratif (cat C) touche seulement 47% du régime indemnitaire autorisé pour son grade.

INADMISSIBLE

Dans le cadre des négociations sur la politique salariale au Conseil Général nous devons, quelques soient les services (techniques, administratifs, sociaux, culturels, collègues, etc), nous mobiliser pour mettre fin à cette injustice. Notre patron, le Président du Conseil Général, a une marge de manœuvre pour compenser la baisse de notre pouvoir d'achat.

Pourquoi ne l'utilise-t-il pas ? pourquoi un catégorie C ne toucherait-il pas 98% du régime indemnitaire autorisé pour son grade comme cela se pratique pour un administrateur ?

Nous proposons que la revalorisation du régime indemnitaire se fasse sur la base d'une même somme pour l'ensemble des grades et non-plus par des pourcentages différents qui accentuent les inégalités.

Nous ne voulons plus :

- de réunions de travail alibis qui n'aboutissent à rien,
- de parodies de négociations où tout est déjà ficelé : *L'administration nous annonce d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de revalorisation du régime indemnitaire en 2008,*
- de compte rendu qu'il faut lire « conte rendu » tant le contenu est éloigné de la réalité

Nous voulons du concret :

+ 300 € /mois*et une mutuelle pour tout le monde

*Cela permettrait aux plus bas salaires d'atteindre les 1500 €/mois

Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex